



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

41^{ème} RALLYE REGIONAL DE St SORNIN LEULAC 3 et 4 juillet 2026

REGLEMENT PARTICULIER

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Épreuve N° 73500 organisée par l'ASA MAUVE N°1017 Enregistrée par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud, le 15/03/2026 sous le N°18 et par la FFSA le 15/03/2026, sous le permis d'organiser N° 243

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA MAUVE
Nom du Rallye :	41 ^{ème} Rallye Régional de Saint Sornin Leulac
Date :	3 et 4 juillet 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	régional
Eligibilité :	Coupe de France des rallyes 2026 (coef :2) Championnat de la Ligue Aquitaine Sud 2026 Le trophée Hankook rally cup 2026 Challenge des commissaires de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2026
Participation étrangère autorisée :	
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	PEROCHE Evelyne
Téléphone :	06.07.32.03.87
Mail:	asamauve@laposte.net

Comité d'Organisation	
Président :	Laurent CLAVAUULT
Membres :	Didier PINEL, Sébastien MAILLOCHON, Patrick CRUANES, Morgan CRUANES, Evelyne PEROCHE, Alain SYLVAIN, Jacky BRETENOUX, Bernadette DROUILLARD PACHERIE, Damien PORTEFAIX, Serge RIBIERRE.
Secrétariat du Rallye, Adresse :	Morgan CRUANES, 4 rue Martegoutte 87310 St Auvent
Téléphone :	06 32 40 76 56
Mail:	m.cruanes@live.fr
Permanence du Rallye :	06 07 32 03 87
Lieu, date, horaire :	Mairie de St Sornin Leulac pendant toute l'épreuve
Organisateur technique	
Nom :	ASA MAUVE
Adresse :	86 rue du Cercler – 87000 LIMOGES
Téléphone:	05.55.78.54.82 – 06.18.63.50.41 - 06.07.32.03.87
Mail:	asamauve@laposte.net

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	A partir de l'obtention du visa FFSA
Ouverture des engagements	A la parution du règlement
Clôture des engagements	Le 22 juin 2026 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire	Le 3 juillet 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Le 3 juillet 2026 à partir de 14h00 Salle des fêtes de St Sornin Leulac
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Le 3 juillet 2026 de 14h00 à 19h30 Le 4 juillet 2026 de 8h30 à 11h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Le 3 juillet 2026 de 14h00 à 19h00 Le 4 juillet de 8h00 à 10h00 Salle des fêtes de St Sornin Leulac
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Le 3 juillet 2026 de 16h00 à 20h00 Le 4 juillet de 8h15 à 11h00 Place de la mairie à St Sornin Leulac
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Le 3 juillet 2026 à 16h00 à l'Usine Centre 7 à St Sornin Leulac
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Le 4 juillet 2026 à 11h45 à la Mairie de St Sornin Leulac
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Le 4 juillet 2026 à 11h45 au parc de départ, sur l'application SPORTITY Code : RSSL2026

Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Le 4 juillet 2026 à 12h00 au parc de départ, sur l'application SPORTITY et sur CHRONOLIVE
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Ecrit remis lors des vérifications administratives à la salle des fêtes de Saint Sornin Leulac
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Usine Centre 7 le 4 juillet à 13h15
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	Après chaque E.S sur l'application SPORTITY et CHRONOLIVE
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Place de la Mairie de St Sornin Leulac Le 4 juillet à partir de 22h14
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Lors de l'entrée des concurrents au parc final Place de la Mairie le 4 juillet 2026
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Le 4 juillet 2026, 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent, application SPORTITY et CHRONOLIVE
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Lors de l'entrée des concurrents au parc final Place de la Mairie le 4 juillet 2026

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Fonction	Nom & numéro de licence	
Observateur (facultatif)		
Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	Eliane RENON	Licence 57918
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Jean Pierre PERRIER Bernard PREVOT	Licence 21244 Licence 111607
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs		
Directeur de Course	Serge RIBIERRE	Licence 17315
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Michel DESMARIE	Licence 19848
Direction de Course délégués aux ES stagiaire	Jean Marc BLONDEL Christophe VIGNAUD	Licence 295375
295375 Commissaire Technique responsable	Eric GAUTHIER	Licence 196863
Commissaires Techniques adjoints	Aurélien PINHO Jacky FIORESE Alexandre BOURON	Licence 259271 Licence 29296 Licence 329549
Médecin chef	Jean Louis VAURS	
Chargés des relations avec les concurrents	Michel BLANC	Licence 20772
Juges de faits		
Chargé des relations avec la presse	Laurent CLAVault	Licence 192992
Chronométrateurs	Olivier LAMBERT	Licence 234937

	Benoît CHEVASSIER	Licence 308406
Classement	CHRONOLIVE	
	Sylvain BERGERON	Licence 50268
	Monique BOUGEOIS	Licence 132559
Speaker		

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Les équipages devront présenter les équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye (voir tableau des équipements de sécurité rallye). Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel ces équipements ne seraient pas homologués.

L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- Essence : conformément à l'Article 252-9-1 (dont SP 98)
- Essence : jusqu'à 30% d'éthanol
- Diesel : Conformément à l'Article 252-9-2
- Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%
- Autres carburants à préciser

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 41^{ème} RALLYE DE St SORNIN LEULAC doit adresser à Morgan CRUANES – 4 rue Martegoutte – 87310 St AUVENT, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 22 juin 2026 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum sur l'ensemble des 2 rallyes (moderne et VHC).

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **250,00€** pour les équipages comportant 2 membres de l'ASA MAUVE, **270,00€** pour les équipages comportant 1 membre de l'ASA MAUVE et **290,00€** pour les équipages non licenciés à l'ASA MAUVE.
- sans la publicité facultative des organisateurs : **500,00€** pour les équipages comportant 2 membres de l'ASA MAUVE, **540,00€** pour les équipages comportant 1 membre de l'ASA MAUVE et **580,00€** pour les équipages non licenciés à l'ASA MAUVE

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, par chèque (à l'ordre de l'ASA MAUVE) ou par virement (IBAN : FR76 1027 8365 0100 0103 0560 125).

Les chèques seront déposés le lundi suivant l'épreuve.

Les forfaits doivent être déclarés par courrier, mail ou SMS.

L'ASA MAUVE se réserve le droit de conserver le montant des engagements en cas de forfait non déclaré et 50% en cas de forfait déclaré moins de 48h00 avant le 3 juillet 2026.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au parc d'assistance sur le terrain de foot de St Sornin Leulac

Ne seront autorisés à entrer dans le parc d'assistance que la voiture de course, le véhicule de reconnaissances et un véhicule d'assistance qui devront comporter obligatoirement un autocollant apposé sur le pare-brise.

4.3.1.4. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

La pénalité pour défaut de bâche et/ou d'extincteur sera de 200,00 €.

- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

Les publicités collectives obligatoires sont : BLS LOCATION et DEC 87 et les publicités facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de SAINT SORNIN LEULAC représente un parcours de **71,280 kms.**

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 1 épreuve spéciale d'une longueur totale de **13,180 kms.**

L'épreuve spéciale est : E.S LA BASSE MARCHE à faire 3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 maximum

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : Le 3 juillet 2026 de 14h00 à 19h30

Le 4 juillet 2026 de 8h30 à 11h00.

Nota : Pendant les reconnaissances et le rallye, les cordes seront matérialisées par des bottes de pailles, de la rubalise et/ou des piquets.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5.16.2P. DRAPEAUX ROUGES

Un drapeau rouge pourra être déployé par les commissaires sur l'ensemble d'une épreuve spéciale uniquement sur ordre du Directeur de Course général au PC Course.

Dès lors qu'un drapeau rouge est présenté, le pilote doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de la spéciale et suivre les instructions des commissaires ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre (ceux-ci pourront lui ordonner de s'arrêter pour faciliter la gestion des interventions). Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le tableau d'affichage officiel sera publié sur CHRONOLIVE.

ARTICLE 10P.PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

1 Lot à chaque équipage– Coupes : 35 distribuables. Coupes non cumulables.

La remise des prix se déroulera le 4 juillet 2026, 30 mn après la publication des résultats au Parc Fermé.

A cette occasion les coupes seront remises aux équipages.

Les concurrents se verront remettre leurs lots à l'entrée en parc fermé final. Un podium scratch sera effectué 30 minutes maximum après l'entrée en parc du premier concurrent.

Deux demi-engagements pour l'édition 2027 seront offerts à deux concurrents tirés au sort parmi les concurrents ayant abandonnés.

NB : Tous les horaires sont donnés à titre indicatif.